AFFAIRES GENERALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Doc. prél. No 3
Prel. Doc. No 3

février / February 2008

HccH
HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION – PROGRAMME POUR 2008-2009

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION – PLANNING FOR 2008-2009

Note submitted by the Permanent Bureau

Document préliminaire No 3 de février 2008
à l'intention du Conseil d'avril 2008
sur les affaires générales et la politique de la Conférence

Preliminary Document No 3 of February 2008
for the attention of the Council of April 2008
on General Affairs and Policy of the Conference

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (70) 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (70) 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION – PROGRAMME POUR 2008-2009

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION – PLANNING FOR 2008-2009

Note submitted by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

Ce document résume le programme de travail engagé par le Bureau Permanent dans les domaines de la protection internationale de l'enfant et du droit de la famille. Le présent document, qui consiste en une actualisation de documents présentés lors des réunions de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de 2003, 2004, 2005, 2006 et du Conseil de 2007[1], fixe un calendrier pour certains projets et commente les sources de financement de chacun d'entre eux (avec des renvois au Budget supplémentaire de l'Exercice financier LIV (1er juillet 2008 – 30 juin 2009))[2].

Le mandat de travail relatif à la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* découle en partie des recommandations adoptées le 23 novembre 2007 par la Vingt et unième session diplomatique (voir Acte final de la Vingt et unième session, partie C). Ce travail pourrait être financé par le Budget supplémentaire

Le mandat de travail relatif à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* découle directement de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre pratique de la Convention de 1996, qui s'est déroulée à La Haye du 30 octobre au 9 novembre 2006[3]. La Commission spéciale, qui a réuni 66 États, a arrêté 57 conclusions et recommandations, qui ont des répercussions tant sur le Budget régulier que sur le Budget supplémentaire de la Conférence de La Haye.

Différents projets relatifs à la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ont été approuvés par la Commission spéciale réunie pour examiner le fonctionnement de cette Convention en novembre 2000. Une deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1993, tenue en septembre 2005, a confirmé le programme de travail et approuvé de nouveaux objectifs[4]. Le programme de travail est pour partie fondé sur le Budget régulier, et pour partie sur le Budget supplémentaire.

---

[1] Voir respectivement les Doc. prél. No 4 de mars 2003 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2003 ; No 12 de février 2004 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2004 ; No 28 de mars 2005 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence de mars / avril 2005, No 2 de février 2006 à l'intention de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de la Conférence d'avril 2006 et No 13 de mars 2007 à l'intention du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[2] Doc. prél. No 8 de mars 2008 à l'intention du Conseil d'avril 2008 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[3] Voir les « Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et la mise en œuvre de la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* (30 octobre-9 novembre 2006) ». Le mandat originel attribué pour certains projets découle de précédentes réunions de Commissions spéciales. Voir, notamment, les « Conclusions et Recommandations de la Quatrième réunion de la Commissions spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (22-28 mars 2001) ».

[4] Voir les « Conclusions et Recommandations de la Deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (17-23 septembre 2005) ».

PROJET	MANDAT / CALENDRIER / INDICATIONS BUDGÉTAIRES
PARTIE I	
CONVENTION DE LA HAYE DU 23 NOVEMBRE 2007 SUR LE RECOUVREMENT INTERNATIONAL DES ALIMENTS DESTINÉS AUX ENFANTS ET À D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE ***Mise en œuvre des décisions de l'Acte final de la Vingt et unième session, 23 novembre 2007***	
1. Rapport explicatif	Le premier projet de Rapport devrait être prêt pour diffusion auprès des délégations et commentaire en mai 2008. Voir les procès-verbaux de la Session plénière de la Session diplomatique. Voir Budget supplémentaire 2007-2008, article 18 *a)* pour la traduction en espagnol.
2. Élaboration d'un Guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Convention Obligations alimentaires	Débutera dès que les ressources seront disponibles. Premier projet à élaborer dans les 12 prochains mois. Voir les procès-verbaux de la Commission I de la Session diplomatique. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 1er.
3. Élaboration d'un Guide de bonnes pratiques / Manuel sur le fonctionnement pratique de la Convention Obligations alimentaires	Débutera dès que les ressources seront disponibles. Premier projet à élaborer dans les 15 prochains mois. Voir les procès-verbaux de la Commission I de la Session diplomatique. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 2.
4. Poursuite du travail du Groupe de travail sur la coopération administrative (GTCA) - 4 appels de conférence	Voir Acte final. En cours. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 3.
5. Poursuite des travaux du Groupe de travail sur les formulaires (coordonné par le Bureau Permanent)	Voir Acte final. En cours.

6. Poursuite de l'élaboration des profils de pays - 4 appels de conférence - Achèvement du profil des pays sur Internet	En cours. Voir Acte final. En cours. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 4.
7. *iSupport* (Système électronique intégré de traitement et de gestion des dossiers de recouvrement international des aliments) - Travaux préliminaires de conception du système, en consultation avec les États intéressés (fonctions et caractéristiques techniques) - Travaux préliminaires d'élaboration du processus d'appel d'offres pour l'élaboration et le fonctionnement du système	Voir Recommandation No 6 de la Commission spéciale d'avril 2006 sur les affaires générales et la politique de la Conférence. En cours (à compléter avant la Commission spéciale sur la mise en œuvre de la nouvelle Convention). Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 5.
8. Préparation du matériel publicitaire	En cours. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 6.
CONVENTION DE LA HAYE DU 25 OCTOBRE 1980 SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS **Mise en œuvre des Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et sur la mise en œuvre de la Convention de 1996[5]**	
9. Groupe de travail des Autorités centrales sur le profil des pays	Recommandation 1.1.11 de la Commission spéciale. Pas de calendrier établi à ce jour. Les autorités canadiennes joueront un rôle majeur dans ce projet.
10. Mise à jour du formulaire modèle de requête en vue du retour, en consultation avec les États contractants	Recommandation 1.1.14 de la Commission spéciale.

[5] Les Conclusions et recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 sont disponibles sur le site de la Conférence de La Haye à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Conventions » puis « Convention 28 » et « Documents relatifs au suivi pratique ». La Commission spéciale s'est réunie du 30 octobre au 9 novembre 2006. Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye, de même que les Commissions spéciales elles-mêmes. L'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction des documents préliminaires en espagnol ont été financées par des contributions au Budget supplémentaire.

11.	Guide de bonnes pratiques en vertu de la Convention de 1980	
a)	Partie I (Pratique des Autorités centrales), Partie II (Mesures de mise en œuvre), et Partie III (Mesures préventives)	Les parties I, II et III ont été publiées en anglais, français et espagnol.
b)	Partie IV (Exécution des décisions de retour et de droit de visite)	Projet de principes soutenus par la Commission spéciale[6]. Recommandation 1.5.2 de la Commission spéciale d'élaborer un Guide de bonnes pratiques avec l'aide d'un groupe d'experts. Le projet de Guide devrait être diffusé aux États membres et États contractants pour commentaires.
c)	Partie V (Principes et considérations d'ordre général sur le droit de visite / droit d'entretenir un contact transfrontière)	La Commission spéciale a largement avalisé les principes généraux et bonnes pratiques décrits au Document préliminaire No 4[7]. Ce document sera modifié et complété avec l'assistance d'un groupe d'experts pour être publié dans les meilleurs délais. Voir Recommandation 1.7.2.a.
12.	Autorisation de voyager : étudier la faisabilité et le développement d'un formulaire standard ou recommandé d'autorisation, en consultation avec les États contractants et les organisations internationales intéressées.	Recommandation 1.2.3 de la Commission spéciale.

[6] « Exécution des décisions fondées sur la Convention de La Haye de 1980 – vers des principes de bonnes pratiques », établi par Andrea Schulz, Premier secrétaire, Doc. prél. No 7 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.*

[7] « Droit de visite / droit d'entretenir un contact transfrontière – Principes généraux et bonnes pratiques », établi par William Duncan, Secrétaire général adjoint, Doc. prél. No 4 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.*

13. Médiation : le Bureau Permanent tient les États informés des développements dans le domaine de la médiation dans les conflits transfrontières relatifs au droit d'entretenir un contact et à l'enlèvement[8].	Recommandation 1.3.3 de la Commission spéciale. Voir Document préliminaire No 10 à l'intention du Conseil sur les affaires générales et la politique de 2008.
14. Communications judiciaires directes	Projet de rapport confirmé par la Commission spéciale[9]. Réunion d'experts programmée pour juillet 2008. Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale.
a) Conférence CE-HCCH sur les communications judiciaires directes	Préparatifs en cours. Une conférence devrait se tenir en janvier 2009 en coopération avec la Communauté européenne.
b) Mise à jour de la liste de juges désignés par les autorités judiciaires ou auto-désignés pour participer au Réseau de juges de liaison de La Haye	En cours.
c) Consultations et développement de mécanismes et structures pratiques dans le cadre du réseau de juges de La Haye (dont les réseaux régionaux)	Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
d) Poursuite du développement d'un inventaire des pratiques existantes en matière de communications judiciaires dans des cas particuliers relevant de la Convention de La Haye de 1980 et de la protection internationale des enfants	Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
e) Poursuite des recherches sur les principes relatifs aux communications judiciaires directes, en collaboration avec le concours d'un groupe consultatif d'experts	Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours. Un groupe d'experts devrait se réunir fin juin 2008.

[8] « Étude de faisabilité sur la médiation transfrontière en matière familiale » établie par le Bureau Permanent, Doc. prél. No 20 de mars 2007 à l'intention du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence, lequel comporte en annexe la « Note relative au développement de la médiation, de la conciliation et de moyens similaires en vue de faciliter les solutions négociées entre les parties dans les contentieux familiaux transfrontières impliquant des enfants dans le cadre de la Convention de La Haye de 1980 » établie par Sarah Vigers, ancienne Collaboratrice juridique au Bureau Permanent, Doc. prél. No 5 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.

[9] « Rapport relatif aux communications entre juges concernant la protection internationale de l'enfant », établi par Philippe Lortie, Premier secrétaire, Doc. prél. No 8 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.

f) Étude du développement d'un système sécurisé de communications pour les membres du réseau international de juges de La Haye	Recommandation 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
15. Mise en œuvre d'*iChild* (système de gestion des dossiers)[10] - Efforts tendant à promouvoir et mettre en œuvre le système au sein des Autorités centrales désignées au titre de la Convention de La Haye de 1980	Recommandation 1.1.17 de la Commission spéciale. En cours avec *WorldReach Software* au Canada qui a développé le logiciel en partenariat avec la HCCH. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 9.
16. Mise en œuvre d'INCASTAT (base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants)[11] - Travaux en cours pour promouvoir l'utilisation du système par les Autorités centrales désignées par la Convention de La Haye de 1980	Recommandation 1.1.18 de la Commission spéciale. INCASTAT lancé le 28 septembre 2007. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 9.
17. Expansion et maintenance d'INCADAT (base de données jurisprudentielles rendues en application de la Convention de 1980)	
a) Poursuite de l'expansion du contenu juridique d'INCADAT, coopération avec les correspondants INCADAT et développement des pages consacrées aux affaires ne relevant pas de la Convention de La Haye	En cours.
b) Poursuite du développement de la section en espagnol	En cours.
18. La Lettre des juges sur la protection internationale de l'enfant	Recommandation 1.6.9 de la Commission spéciale. Ce projet est soutenu par *Butterworths Legal Publishers*.
a) Consultation avec le Comité de rédaction, demande de matériel, rédaction et coordination avec l'éditeur, actualisation de la liste de distribution	Publication semestrielle régulière (automne et printemps).

[10] Voir « Rapport sur le pilote *iChild* et le développement de la base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants, INCASTAT - Systèmes technologiques à l'appui de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* », établi par le Bureau Permanent, Doc. prél. No 9 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention susmentionnée.
[11] *Id.*

b) Traduction dans d'autres langues que l'anglais ou le français	Pour les traductions en espagnol, voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 8 *a).* Pour la traduction en arabe, voir budget supplémentaire 2008-2009, article 8 *b).*
19. Programme d'appui à la mise en œuvre effective	Voir ci-dessous partie II.
LA CONVENTION DE LA HAYE DU 19 OCTOBRE 1996 SUR LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE, L'EXÉCUTION ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE ET DE MESURES DE PROTECTION DES ENFANTS	
20. Guide de bonnes pratiques : mise en œuvre	A compléter en 2008. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 10.
21. Manuel sur le fonctionnement pratique de la Convention	A compléter en 2008. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 11.
LA CONVENTION DE LA HAYE DU 29 MAI 1993 SUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ADOPTION INTERNATIONALE **Mise en œuvre des Conclusions et recommandations de la Deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1993**[12]	
22. Guide de bonnes pratiques	
a) Publication du Guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre au printemps 2008	Le projet de Guide a été approuvé par la Commission spéciale ; les projets de modification ont été réalisés par le Bureau Permanent, avec l'assistance du groupe consultatif désigné. Le guide devrait être publié au cours du premier semestre 2008. Recommandation 1 de la Commission spéciale.

[12] La Commission spéciale s'est réunie du 17 au 23 septembre 2005, une journée ayant été consacrée aux questions d'agrément. Le Rapport de la Commission spéciale et les Conclusions et Recommandations sont disponibles sur le site de la Conférence de La Haye, à l'adresse < www.hcch.net > sous les rubriques « Conventions » puis « Convention 33 » et « documents relatifs au suivi pratique ». Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye, à l'instar des réunions de Commissions spéciales elles-mêmes. L'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction en espagnol des documents préliminaires ont été financées par des contributions au Budget supplémentaire.

b)	Traduction en espagnol des modifications apportées au projet de guide sur la mise en œuvre	En cours.
c)	Préparation d'un guide de bonnes pratiques sur l'agrément	Recommandation 4 de la Commission spéciale. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 12 *a)*.
d)	Recherches sur de possibles nouveaux chapitres (par ex. les aspects financiers, rapports sur les futurs parents adoptifs, préparation des futurs parents adoptifs et rapports de suivi de l'adoption)	Recommandation 2 de la Commission spéciale. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 12 *a)*.
e)	Traduction en espagnol de nouvelles parties du Guide	Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 12 b*)*.
23.	Développement d'un ensemble de critères d'agrément	Recommandation 4 de la Commission spéciale.
24.	Développement d'un formulaire modèle de consentement de l'enfant (art. 4 *d)*(3)) ainsi que d'un formulaire modèle ou de protocoles relatifs au fonctionnement des articles 15 et 16 de la Convention	Recommandation 7 de la Commission spéciale.
25.	Extension de la section sur l'adoption du site Internet, comprenant le développement du profil des pays (dont, entre autres, les procédures, les adresses Internet et la manière dont les responsabilités et tâches en vertu de la Convention sont réparties entre les Autorités centrales, autorités publiques, organismes agréés ou tout autre organisme ou personne)	Recommandation 8 de la Commission spéciale.
26.	Développement d'un formulaire modèle relatif au rapport de suivi de l'adoption	Recommandation 18 de la Commission spéciale.
27.	Développement d'ICASTAT (la base de données statistiques sur l'adoption internationale)	Travail en cours avec *e-Vision* (fournisseur d'accès à Internet de la HCCH) – voir point 16 ci-dessus relatif à INCASTAT. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 13.
28.	Programme d'assistance à la mise en œuvre effective	Voir ci-dessous Partie II, point 31 *a)*.

LA CONVENTION DE LA HAYE DU 13 JANVIER 2000 SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DES ADULTES	
29. Préparation de matériel publicitaire	Voir Budget supplémentaire 2008-2009, article 14.
LA COHABITATION HORS MARIAGE	
30. La cohabitation hors mariage	
Mise à jour du rapport scientifique lors de la Commission spéciale de mai 2000	Voir Document préliminaire No 11 à l'intention du Conseil sur les affaires générales et la politique d'avril 2008.
PARTIE II	
PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES CONVENTIONS DE LA HAYE	
31. Initiatives particulières à certaines Conventions	
a) Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP) Les dispositions relatives à l'information, la formation et l'assistance aux États ciblés sont dans les premières phases de mise en œuvre	En cours. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, Partie II.A, article 1.
b) Enlèvement international d'enfants Assistance à la mise en œuvre pour les États rencontrant des difficultés	Voir Budget supplémentaire 2008-2009, Partie II.A, article 2.
32. Initiatives régionales et internationales – séminaires judiciaires et programmes de mise en œuvre effective	Financé par des sources extérieures et les États participants. Budget supplémentaire 2008-2009, Partie II.B, articles 3-6.

a) Programme spécial pour les États d'Amérique latine	Poursuite de la phase IV du Programme spécial, dont, au regard de la Convention de 1980, les questions de droit de visite / droit d'entretenir un contact transfrontières, la coordination des initiatives communes IIN / HCCH comprenant la rédaction d'un projet de loi-modèle de procédure et une étude préliminaire sur la Convention de 1996 et les communications judiciaires ; la mise en œuvre de la Convention Adoption internationale de 1993 ; la promotion de la nouvelle Convention Obligations alimentaires et des conventions sur l'entraide administrative et judiciaire. Voir les Conclusions et Recommandations de la réunion de l'IIN[13]. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, Partie II.B, article 4.
b) Le processus de Malta : protection transfrontière des enfants et questions de droit de la famille impliquant certains États parties à la Convention de La Haye et des États non parties à la Convention de tradition islamique	Deux conférences judiciaires se sont tenues à Malte, l'une en mars 2004 et l'autre en mars 2006. Une conférence supplémentaire est programmée pour fin 2008-début 2009. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, Partie II.B, article 3.
c) Le projet de La Haye pour l'Afrique	Un premier séminaire s'est tenu à La Haye en septembre 2006 pendant la phase I du projet pour l'Afrique australe et orientale. Un second séminaire lors d'une deuxième phase est programmé fin 2008, qui devrait réunir des représentants des institutions judiciaires, gouvernementales et universitaires et des représentants d'ONG pour débattre des trois Conventions dites modernes de La Haye. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, Partie II.B, article 5. Lors de la Phase I du projet pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, un premier séminaire pour les États

[13] Voir les Conclusions et Recommandations de la réunion interaméricaine sur l'enlèvement international d'enfants, tenue à La Haye le 10 novembre 2006, disponibles sur le site Internet de la Conférence, < www.hcch.net/upload/concl_iin_e.pdf >, en anglais et espagnol seulement.

	africains francophones s'est tenu à La Haye en août 2007. Une réunion de suivi est programmée pour 2009.
d) Programme régional Asie-Pacifique	Suite à la première conférence régionale parrainée par le Gouvernement australien en juin 2007, une seconde conférence est programmée pour septembre 2008. Le second séminaire pour la région Asie-Pacifique sera parrainé par le Gouvernement chinois, Région administrative spéciale de Hong Kong. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, Partie II.B, article 6.
e) Séminaire régional Europe centrale et orientale	Début de programmation. Financement par les États participants.
33. Renforcement des programmes d'assistance technique et de formation. Centre international d'études judiciaires et d'assistance technique de la Conférence de La Haye	Une contribution du Gouvernement des Pays-Bas en 2006, suivie d'une contribution des États-Unis d'Amérique ont permis la création d'un programme systématique de formation pour renforcer l'éventail des services offerts par la Conférence de La Haye et renforcer et développer les efforts afin de garantir la mise en œuvre effective des Conventions de La Haye, notamment des Conventions sur les enfants et sur l'entraide administrative et judiciaire. Voir Budget supplémentaire 2008-2009, Partie II.C, article 8.
34. Séminaires nationaux et assistance technique aux États contractants et États envisageant de ratifier une Convention ou d'y adhérer Conseils sur l'organisation et le programme scientifique, participation	En cours. Financé par les États concernés. Pour l'Amérique latine, voir *supra* 32 *a)*.